



Le patrimoine ne se résume pas seulement aux églises et aux châteaux, c'est aussi toute la diversité des paysages, des villes et des villages dont l'architecture reflète l'histoire, la nature du sol, les savoir-faire...

Pour préserver cette diversité et éviter la banalisation de notre cadre de vie, chaque projet de construction ou de rénovation doit être pensé en fonction de son contexte. Le projet doit s'intégrer harmonieusement dans son environnement bâti et paysager, y compris à travers des formes contemporaines.

Pour vous aider et vous conseiller dans vos projets, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes est à votre disposition. **Le standard est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h (accueil du public uniquement sur rendez-vous).**

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les travaux de construction, de transformation, ou de réhabilitation, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux ou d'une demande de permis de construire. Le dossier est à déposer en mairie, accompagné de dessins détaillés (plans, coupe verticale, élévations extérieures) et de photographies, permettant d'apprécier l'impact des travaux.

**Direction régionale des affaires culturelles
Grand Est**

**Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
des Ardennes**

Cité Administrative - 2 Esplanade du Palais de Justice
08000 Charleville-Mézières
Téléphone : 03.24.56.23.16
Courriel : udap.ardennes@culture.gouv.fr

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/>



Direction régionale
des affaires culturelles

Conception Luc Rochon et STAP © 2007,
mise à jour en 2017



S'il est vrai que le principal matériau de couverture dans les Ardennes est l'ardoise, il existe dans le sud du département, notamment, une implantation ancienne de la tuile en terre cuite. Éloignés des

Le charme des toitures anciennes.

carrières d'extraction de schiste du massif ardennais, à une époque où les transports étaient coûteux, **les habitants de la vallée de l'Aisne ont utilisé pour leurs toitures un matériau local abondant : l'argile.** Les tuiles étaient pressées dans des moules ou façonnées à la main, elles étaient ensuite cuites dans des fours rudimentaires. Cette fabrication artisanale entraînait des irrégularités de forme et de teinte qui apportent tout **le charme des toitures anciennes**, que les tuiles mécaniques modernes ne peuvent restituer.

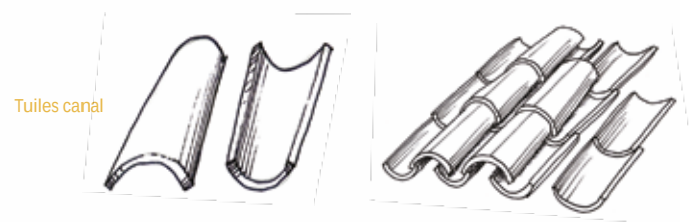


La couleur des tuiles anciennes dépend de l'argile utilisée : rose saumon très pâle, ocre, brun-rouge... Les variations de teintes apparaissent avec la cuisson. Généralement on trouve une couleur unitaire sur une même toiture. Pour une toiture neuve, **évitons donc d'utiliser des modèles panachés "à l'ancienne"**, qui présentent des contrastes de couleur trop forts.

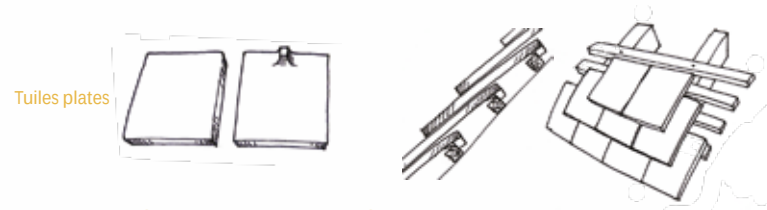
On trouve trois types de tuiles traditionnelles dans les Ardennes :

En Argonne, sous l'influence de la Lorraine proche, c'est **la tuile dite "canal" ou "tige de botte"**.

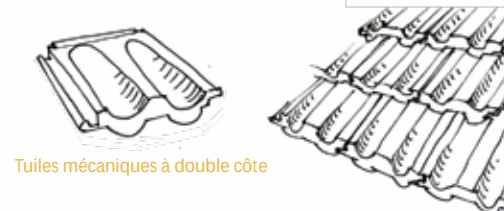
La légende dit que les femmes moulaient directement sur leur cuisse cette tuile cylindrique légèrement conique. Les tuiles sont **simplement posées sur des tuiles inversées formant des gouttières**, ce qui implique des toits à faible pente, inférieure à 30°. Dans les villages d'Argonne, de tels toits indiquent que la tuile canal était présente à l'origine.



Plus au sud, dans le prolongement du plateau Champenois et jusqu'aux limites du Porcien et de l'Argonne, c'est **la petite tuile plate** qui prédominait. Munie d'un ergot qui l'empêche de glisser, elle s'adapte à des toits à plus forte pente. Son petit format (15x20cm environ) entraîne une forte densité, **supérieure à 60 tuiles au m².**



A travers le département, on trouve également de nombreuses constructions couvertes en **"tuiles mécaniques"**. Ce type de tuiles industrielles se répand à partir du début du XXème siècle et tend à supplanter toutes les autres formes de couverture, excepté au nord, particulièrement au moment de la Reconstruction. Dans certains contextes, ces tuiles peuvent être adaptées, à condition d'utiliser des modèles en terre cuite de **petit format (13 au m²) et à double côte.**



Tuiles mécaniques à double côte



- Dans la mesure du possible, **il convient de conserver et de restaurer les couvertures** en tuiles canal ou plates là où elles sont encore présentes.

- Il est possible de refaire un versant de toiture en réutilisant les tuiles anciennes, l'autre versant étant composé de tuiles neuves. On peut également poser les tuiles canal récupérées directement sur des plaques spéciales ondulées ou sur des tuiles canal neuves.

- Dans certains cas de couvertures neuves, **privilégiez le retour au matériau originel et/ou le matériau dominant** dans la commune.

- **Évitez l'emploi des matériaux de substitution** tels que les tuiles béton, les plaques de tôles ou fibrociment.

- **Soyez attentif au modèle de tuiles, à leur format et leur teinte.** Les tuiles de teinte naturelle (terre cuite) sont les plus adaptées. **Les tuiles noirs ou bleues sont à éviter dans les Ardennes.** Beaucoup de fabricants ont dans leur catalogue des modèles assez proches des tuiles traditionnelles.

- Privilégiez des tuiles faitières **scellées au mortier de chaux.**

